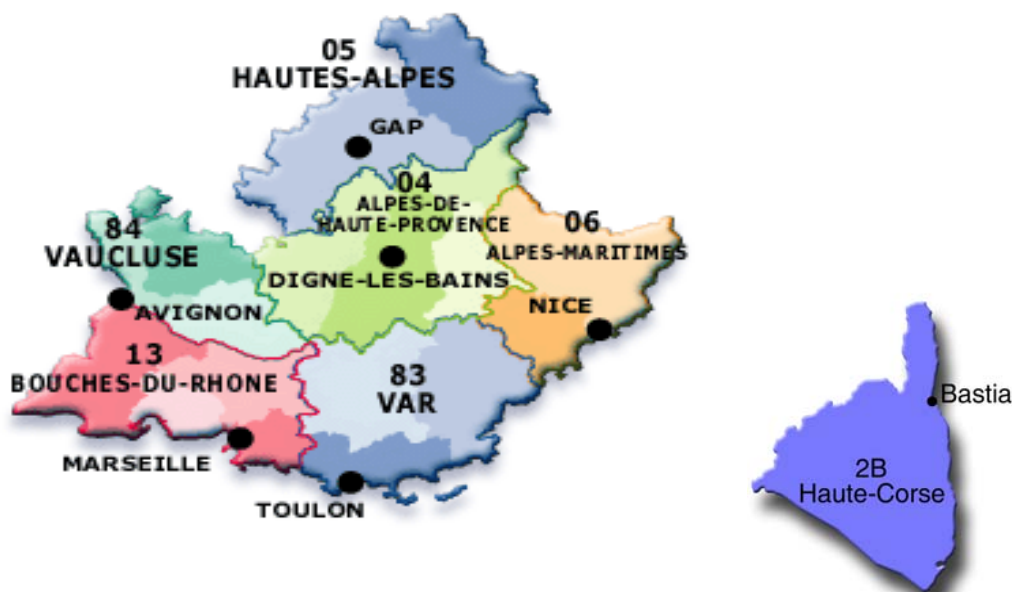


# CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2008-2009

## PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET HAUTE CORSE



*Ce calendrier est établi à titre prévisionnel : seuls les arrêtés d'ouverture attestent de l'organisation effective des concours et examens. Les dates des épreuves sont prévisionnelles et peuvent faire l'objet de modification.*

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DES BOUCHES DU RHONE  
Les Vergers de la Thumine - CS 10439 – Boulevard de la Grande Thumine  
13098 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 02  
Tél. 04 42 54 40 60  
Site Internet : [www.cdg13.com](http://www.cdg13.com)





# **SOMMAIRE**

✚ Informations Générales	Page 4
✚ Conditions Générales d'inscription	Page 6
✚ Concours organisés pour la session 2008-2009	Page 7
✚ Examens organisés pour la session 2008-2009	Page 9
✚ Conditions d'inscription aux concours organisés	Page 11
✚ Conditions d'inscription aux examens organisés	Page 15
✚ Coordonnées des Centres de Gestion partenaires	Page 16

## **INFORMATIONS GENERALES**

### ➤ **Comment obtenir des informations relatives à un concours ou un examen ?**

Les notices d'informations des concours et examens organisés par les centres de gestion PACA et Haute Corse sont diffusées à l'accueil de chaque centre de gestion et sont téléchargeables sur les sites internet des CDG.

### ➤ **Auprès de quel Centre s'inscrire ?**

Le nom du ou des Centres organisateurs où vous pouvez vous inscrire est indiqué dans la colonne « CDG organisateurs » des tableaux du calendrier. S'il y a plusieurs Centres organisateurs pour le concours ou l'examen pour lequel vous souhaitez vous inscrire, nous vous conseillons de vous inscrire dans le Centre le plus proche de votre domicile pour faciliter votre participation aux épreuves.

### ➤ **Inscription par dossier papier (CDG 04, 05, 13, 83, 84, 2B)**

Pour toute demande de retrait par courrier, il est impératif de respecter les dates indiquées dans les tableaux du calendrier et d'accompagner votre demande de dossier d'une enveloppe 320 x 230 mm (32 x 23 cm) libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif de 1,33 €

Pour les retraits de dossiers à l'accueil des Centres organisateurs, vous trouverez les informations concernant l'adresse et les horaires d'ouverture de chaque Centre en dernière page de ce calendrier.

### ➤ **Préinscription par internet (CDG 06, 83, 84)**

La préinscription par internet vous permet de vous préinscrire 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 pendant la période fixée par le calendrier.

Vous effectuez la procédure de préinscription en ligne proposée par le Centre de Gestion dans lequel vous souhaitez vous inscrire.

A l'issue de cette procédure, vous imprimez votre dossier d'inscription qui comporte un n° unique et vous le retournez avec les pièces justificatives demandées avant la date limite de dépôt des dossiers : **seul sera accepté le dossier d'inscription imprimé par le candidat avec le n° unique qui lui a été attribué** : les captures d'écrans ou les photocopies de dossiers d'autres candidats seront rejetées.

**La préinscription sur Internet n'est validée qu'à réception du dossier imprimé et des pièces demandés, adressés ou déposés dans les délais au Centre de Gestion organisateur.**

**ATTENTION ! Les inscriptions auprès du CDG06 se font uniquement par préinscription internet.**

Si vous ne disposez pas d'un accès internet et souhaitez vous inscrire à un concours/examen organisé par le CDG06, vous pouvez :

- Soit vous rendre dans les points d'accès public internet dont la liste est disponible sur simple demande à l'accueil du CDG06 ;
- Soit venir faire votre inscription à l'accueil du CDG06 : vous pourrez dans ce cas être assisté dans votre démarche par le personnel du Centre.

### ➤ Validité des inscriptions

**Seul le cachet de la Poste** fait foi pour apprécier la validité des demandes et des dépôts de dossiers adressés par courrier.

**Seront refusés :**

- Les demandes de dossier faites par courriel, télécopie ou téléphone.
- Les dossiers déposés ou postés hors délais, les photocopies de dossiers d'inscription, les dossiers insuffisamment affranchis faisant l'objet d'une taxe postale ou réexpédiés après la date limite de dépôt du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un défaut d'adressage.

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

## ➤ CONDITIONS GENERALES D'ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE

*(Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)*

- Etre français ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir de casier judiciaire (Bulletin n°2) portant des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Etre âgé d'au moins 16 ans (18 ans pour les concours de la filière Police) ;
- Etre titulaire du diplôme exigé par la loi pour accéder au concours souhaité (Cas d'exemption de diplômes pour les concours d'accès aux emplois qui n'impliquent pas la possession d'un diplôme normalement exigé pour l'exercice de la profession : les pères et mères de trois enfants – les sportifs de haut niveau).

## ➤ CONDITIONS D'ACCES AU TROISIEME CONCOURS

- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Remplir l'une des 3 conditions suivantes :
  - ✓ Soit justifier de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles équivalentes aux missions du grade concerné.
  - ✓ Soit justifier d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.
  - ✓ Soit justifier d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association : La notion de responsable d'association est précisée par l'article 9-2 du décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985. Selon cet article, doit être considérée comme responsable toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

### **ATTENTION :**

***La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif, ou en vertu d'un mandat local, ne peut être prise en compte pour l'accès au troisième concours que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.***

# CALENDRIER DES CONCOURS

Concours	Cat	Spécialités	CDG organismes	MODALITES D'INSCRIPTION				Date prévisionnelle des épreuves écrites
				Début des retraits des dossiers papiers ou des préinscriptions	Date limite d'acceptation des demandes de dossiers par voie postale et fin des préinscriptions CDG84 et 83	Fin des préinscriptions CDG06	Fin des retraits de dossiers papiers sur place et date limite de dépôt	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Rédacteur Territorial	B	Administration Générale	04, 05, 83, 2B	10/11/2008	03/12/2008		10/12/2008	18/03/2009
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C		04, 05, 84	23/03/2009	15/04/2009		23/04/2009	23/09/2009
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Conduite de Véhicules	04	13/10/2008	05/11/2008		13/11/2008	14/01/2009
		Espaces naturels Espaces verts	06	15/09/2008		15/10/2008	16/10/2008	10/12/2008
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>								
Puéricultrice Territoriale	A		13	17/11/2008	10/12/2008		18/12/2008	10/02/2009
Educateur de Jeunes Enfants	B		05, 13	17/11/2008	10/12/2008		18/12/2008	10/02/2009
ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	C		05, 84	13/08/2008	02/09/2008		10/09/2008	22/10/2008
Auxiliaire de Puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C		05, 84	13/08/2008	02/09/2008		10/09/2008	11/10/2008

## CALENDRIER DES CONCOURS

Concours	Cat	Spécialités	CDG organiseurs	MODALITES D'INSCRIPTION				Date prévisionnelle des épreuves écrites
				Début des retraits des dossiers papiers ou des préinscriptions	Date limite d'acceptation des demandes de dossiers par voie postale et fin des préinscriptions CDG84 et 83	Fin des préinscriptions CDG06	Fin des retraits de dossiers papiers sur place et date limite de dépôt	
<b>FILIERE ANIMATION</b>								
Animateur territorial	B		84	13/08/2008	02/09/2008		10/09/2008	05/11/2008
Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C		13	15/12/2008	07/01/2008		15/01/2009	24/03/2009
<b>FILIERE SECURITE</b>								
Gardien de Police Municipale	C		06, 13	20/10/2008	12/11/2008	19/11/2008	20/11/2008	28/01/2009

# CALENDRIER DES EXAMENS

Examens	Cat	Spécialités	CDG organiseurs	MODALITES D'INSCRIPTION				Date prévisionnelle des épreuves écrites
				Début des retraits des dossiers papiers ou des préinscriptions	Date limite d'acceptation des demandes de dossiers par voie postale et fin des préinscriptions CDG84 et 83	Fin des préinscriptions CDG06	Fin des retraits de dossiers papiers sur place et date limite de dépôt	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
Rédacteur Chef	B		04, 05, 06, 13	08/09/2008	01/10/2008	08/10/2008	09/10/2008	19/11/2008
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C		05	23/03/2009	15/04/2009		23/04/2009	23/09/2009
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Agent de Maîtrise	C		06, 13, 84	15/12/2008	07/01/2009	14/01/2009	15/01/2009	04/03/2009
			2B, 83	01/06/2009	23/06/2009		30/06/2009	16/09/2009
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	BTP VRD	05, 84	13/10/2008	05/11/2008		13/11/2008	14/01/2009
		Espaces Naturels Espaces Verts	05, 84					
		Mécanique, Electromécanique	04, 05					
		Restauration	05, 13, 84					
		Environnement, Hygiène	05, 84					
		Conduite de Véhicules	04, 05, 84					

# CALENDRIER DES EXAMENS

Examens	Cat	Spécialités	CDG organisateurs	MODALITES D'INSCRIPTION				Date prévisionnelle des épreuves écrites
				Début des retraits des dossiers papiers ou des préinscriptions	Date limite d'acceptation des demandes de dossiers par voie postale et fin des préinscriptions CDG84 et 83	Fin des préinscriptions CDG06	Fin des retraits de dossiers papiers sur place et date limite de dépôt	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	BTP VRD	2B, 83	01/06/2009	23/06/2009		30/06/2009	23/09/2009
		Espaces Naturels Espaces Verts	2B, 83					
		Restauration	83					
		Environnement, Hygiène	2B, 83					
		Conduite de Véhicules	2B					
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>								
Agent Social de 1 <sup>ère</sup> classe	C		04, 05, 06, 13, 83	12/01/2009	04/02/2009	11/02/2009	12/02/2009	08/04/2009
<b>FILIERE CULTURELLE</b>								
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C		05	04/08/2008	27/08/2008		04/09/2008	08/10/2008

# CONDITIONS D' INSCRIPTION AUX CONCOURS ORGANISES

REDACTEUR TERRITORIAL		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p><i>1. Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• baccalauréat ou titre prévu par l'arrêté du 25 août 1969 modifié fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement secondaire en vue de l'inscription dans les universités ;</li> <li>• titre ou diplôme homologué au niveau IV des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 ;</li> </ul> <p><i>2. Ou avoir subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études universitaires, ou être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires.</i></p>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'association. Ces activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme.</p>
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p>Concours ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente (exemples : brevet des collèges, BEPC, CAP, BEP).</p>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS ORGANISES

<b>ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>		
<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>Troisième concours</b>
<p>Concours ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concours.</p>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>
<b>PUERICULTRICE TERRITORIALE</b>		
<b>Concours externe</b>		
<p>Concours ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture.</p>		
<b>EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</b>		
<b>Concours externe</b>		
<p>Concours ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.</p>		
<b>ATSEM DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>		
<b>Concours externe</b>		
<p>Concours ouvert aux titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « Petite enfance ».</p>		

## CONDITIONS D' INSCRIPTION AUX CONCOURS ORGANISES

<b>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>		
<b>Concours externe</b>		
<p>Concours ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux titulaires de l'un des diplômes suivants : certificat d'auxiliaire de puériculture, certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture, diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.</li> </ul> <p>OU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux candidats ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.</li> </ul>		
<b>ANIMATEUR TERRITORIAL</b>		
<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>Troisième concours</b>
<p>Concours ouvert aux candidats titulaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soit du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ;</li> <li>2. Soit du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans l'une des spécialités suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loisirs tous publics ;</i></li> <li>• <i>Techniques de l'information et de la communication</i></li> <li>• <i>Pêche de loisirs</i></li> <li>• <i>Animation culturelle</i></li> </ul> </li> </ol>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.</p>

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS ORGANISES

ADJOINT D'ANIMATION DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p>Concours ouvert aux candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien (BAPAAT).</p>	<p>Concours ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics des trois fonctions publiques ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Concours ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la réalisation d'actions d'animation, éducatives de développement local ou de médiation sociale.</p>
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE		
Concours externe		
<p>Concours ouvert aux personnes remplissant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Age</u> : être âgé de 18 ans minimum au premier jour des épreuves</li> <li>• <u>Nationalité</u> : française</li> </ul> <p><u>Titre ou diplôme</u> : être titulaire au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau V (notamment CAP, BEP, BEPC, Brevet des Collèges) ou tout autre diplôme de valeur équivalente ou supérieure.</p>		

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS ORGANISES**

### **REDACTEUR CHEF**

Examen ouvert aux rédacteurs ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de leur grade et les rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté.

### **ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Examen ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant 2 ans de services effectifs dans leur grade.

### **AGENT DE MAITRISE**

Examen ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et comptant au moins 8 ans de services effectifs, y compris la période normale de stage dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois.

### **ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Examen ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant deux ans de services effectifs dans leur grade.

### **AGENT SOCIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Examen ouvert aux agents sociaux territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins deux ans de services effectifs dans ce grade.

### **ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Examen ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins deux ans de services effectifs dans ce grade.

Sauf disposition contraire dans le statut particulier, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emploi d'accueil fixées par le statut particulier (Article 13 du décret 85-1229 du 20/11/85).

## COORDONNEES DES CENTRES DE GESTION PARTENAIRES

Centre de Gestion Organisateur	Adresse	Téléphone	Horaires d'Ouverture	Site Internet	Mail
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence	Chemin de Font de Lagier BP09 04130 VOLX	<i>04 92 70 13 02</i>	Accueil du public de 9h00 à 17h00	<a href="http://www.cdg04.fr">www.cdg04.fr</a>	<a href="mailto:courrier@cdg04.fr">courrier@cdg04.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes	55 bis avenue Jean Jaurès BP 78 05003 GAP CEDEX	<i>04 92 53 29 10</i>	Accueil du public de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 fermé le mercredi après-midi	<a href="http://www.cdg05.fr">www.cdg05.fr</a>	<a href="mailto:cdgfpt05@cdg05.fr">cdgfpt05@cdg05.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes	33 avenue Henri Lantelme B.P. 169 06704 SAINT-LAURENT-DU-VAR	<i>04 92 27 34 34</i>	Accueil du public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30	<a href="http://www.cdg06.fr">www.cdg06.fr</a>	<a href="mailto:contact@cdg06.fr">contact@cdg06.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône	Les Vergers de la Thumine - CS10439 Boulevard de la Grande Thumine 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX02	<i>04 42 54 40 60 Concours uniquement le matin</i>	Accueil du public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)	<a href="http://www.cdg13.com">www.cdg13.com</a>	<a href="mailto:info@cdg13.com">info@cdg13.com</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var	Les Cyclades 1766 chemin de la planquette BP 90130 83957 La GARDE Cedex	<i>04 94 00 09 20</i>	Accueil du public de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	<a href="http://www.cdg83.fr">www.cdg83.fr</a>	<a href="mailto:cdg83@wanadoo.fr">cdg83@wanadoo.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Corse	1, rue Luce de Casabianca 20200 BASTIA	<i>04 95 32 33 65</i>	Accueil du public de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 (17h00 le vendredi)	<i>En cours de réalisation</i>	<a href="mailto:cdg2b.concours@free.fr">cdg2b.concours@free.fr</a>
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse	80, rue Marcel Demonque AGROPARC – BP81519 84916 AVIGNON CEDEX 9	<i>04 32 44 89 30</i>	Accueil du public de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	<a href="http://www.cdg84.fr">www.cdg84.fr</a>	<a href="mailto:cdg84@wanadoo.fr">cdg84@wanadoo.fr</a>